

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 05 novembre 2025

DEL20251105_109

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle communale, à MONNETIER-MORNEX, sur convocation adressée à tous ses membres, le 30 octobre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 17

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO, Régis LAMURE,

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE,

PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET,

REIGNIER-ÉSERY : Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN,

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoir : 6

Absents excusés avec procuration : Gianni GUERINI a donné pouvoir à Nadine PERINET, Denise FERNANDES a donné pouvoir à Laurent FAVRE, Lucas PUGIN a donné pouvoir à Sébastien JAVOGUES, Virginie JACQUEMOUD a donné pouvoir à André PUGIN, Denise GERELLI-FORT a donné pouvoir à Stéphanie LE MOAL, Isabelle SAGE a donné pouvoir à Régine MAYORAZ,

Absents excusés : Dominique BRAND, David DE VITO, Billy MARQUET, Valérie VACHOUX,

Absents : Anne-Marie LALLIARD, Sophie BIOLUZ, Didier EISACK, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI ;

Secrétaire de séance : Christophe AUGUSTIN

[DEL20251105_109 - Approbation des modifications de la composition des Commissions](#)

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

VU l'article L5211-40-1 du CGCT relatif à la composition des Commission intercommunales ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2021 02 008, en date du 3 février 2021, relative à l'adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire, et plus précisément les articles 19 et 20 de ce dernier, respectivement relatifs à la composition et au fonctionnement des Commissions intercommunales ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2020 05 76, en date du 22 juillet 2020, relative à la création des Commissions thématiques intercommunales ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2020 06 82, en date du 2 septembre 2020, relative à la désignation des membres des Commissions thématiques intercommunales ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2020 07 89, en date du 7 octobre 2020, relative à la création d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2020 07 91, en date du 7 octobre 2020, relative à la création et au mode de désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DEL 2022 099, en date du 13 octobre 2022, relative au renouvellement des membres de la CAO ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DEL 2022 099, en date du 13 octobre 2022, relative à la modification de la composition des membres de la CLECT ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DEL20231206_123, en date du 6 décembre 2023, relative à la modification de la composition des Commissions ;

VU le courrier de demande de démission de Monsieur Ludovic WISZNIEWSKI, de ses fonctions de Maire, de conseiller municipal de MONNETIER-MORNEX, et de Vice-président au sein de la Communauté de communes Arve et Salève, en date du 9 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT que les Commissions sont composées de Conseillers communautaires et de Conseillers municipaux des Communes membres ;

CONSIDÉRANT que la désignation des membres se fait au scrutin secret, mais que le Conseil communautaire peut toutefois décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur **Régis LAMURE** pour siéger au sein de la **Commission Économie**, en remplacement de Monsieur Ludovic WISZNIEWSKI ;

CONSIDÉRANT les candidatures de Monsieur **Régis LAMURE** pour siéger au sein de la **CAO**, en tant que suppléant en remplacement de Monsieur **Christophe AUGUSTIN** qui lui candidate pour devenir conseiller titulaire au sein de la CAO en remplacement de Ludovic WISZNIEWSKI ;

CONSIDÉRANT les candidatures de Monsieur **Régis LAMURE** pour siéger au sein de la **CLECT**, en tant que suppléant en remplacement de Monsieur **Christophe AUGUSTIN** qui lui candidate pour devenir conseiller titulaire au sein de la CLECT en remplacement de Ludovic WISZNIEWSKI ;

Au vu de l'ensemble des informations présentées et restituées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de recourir au vote à scrutin public en vertu de l'article L2121-21 du CGCT pour la désignation des nouveaux membres des Commissions, et de renoncer au vote à bulletin secret ;
- **APPROUVE** la nouvelle composition des Commissions, telle que proposée et ci-après :

COMMUNES	COMMISSION ÉCONOMIE Laurent FAVRE, 2 ^{ème} Vice-président		
ARBUSIGNY	-		
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	Régine MAYORAZ		
LA MURAZ	-		
MONNETIER-MORNEX	Régis LAMURE	Christophe AUGUSTIN	
NANGY	Rodolphe ARNOULD	Christine PIANCHENKO	Aline VEYRAT
PERS-JUSSY	David DE VITO		
REIGNIER-ÉSERY	Didier EISACK	Virginie JACQUEMOUD	
SCIENTRIER	Isabelle BRON	Patricia DÉAGE	

COMMUNES	COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)		
ARBUSIGNY	Régine RÉMILLON	Marie-Françoise BEAUD	
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	Régine MAYORAZ	Patricia COURIOL	
LA MURAZ	Nadine PÉRINET	Gianni GUERINI	
MONNETIER-MORNEX	Christophe AUGUSTIN	Régis LAMURE	
NANGY	Laurent FAVRE	Nathalie BREUZA	
PERS-JUSSY	Isabelle ROGUET	Olivier LOTH	
REIGNIER-ÉSERY	Lucas PUGIN	Éric BOUCHET	
SCIENTRIER	Isabelle BRON	Patricia DÉAGE	

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)	
DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Régine RÉMILLON (AR)	Gianni GUERINI (LM)
Régine MAYORAZ (APND)	Régis LAMURE (MM)
Christophe AUGUSTIN (MM)	Rodolphe ARNOULD (NA)
Didier EISACK (RE)	Isabelle ROGUET (PJ)
Patricia DÉAGE	Lucas PUGIN (RE)

Le Secrétaire de séance
Christophe AUGUSTIN

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 12/11/2025
Publié, le 12/11/2025

PAGE ANNULÉE

